
Communiqué commun

Bâle/Zurich, 1^{er} septembre 2015

Nouvelle autorisation de tir du loup en Valais: demande d'effet suspensif

Prise de position du WWF et de Pro Natura: autorisation de tir du loup en Valais

Le canton du Valais a délivré aujourd'hui une nouvelle autorisation de tir pour un loup évoluant dans la région de l'Augstbordhorn, dans la Vallée de Tourtemagne. Le canton a ainsi donné son feu vert à l'abattage de deux loups en seulement deux semaines. Le WWF Suisse et Pro Natura doutent de la légalité de cette décision.

Contrairement à la situation dans le Vallon de Réchy et le Val d'Anniviers, les attaques de moutons par le loup sur les alpages non protégés de la région de l'Augstbordhorn, dans la Vallée de Tourtemagne, durent depuis au moins six ans. Cette année, des mesures immédiates ont été prises sur certains des alpages concernés, mais seulement après que les premiers dégâts aient été constatés. Dans de telles conditions, ces solutions ne sont généralement pas à la hauteur d'une protection efficace des troupeaux. En outre, il y a toujours au moins deux loups dans la région, un mâle et une femelle: la possibilité que la deuxième meute de loups de Suisse se soit formée dans la région de l'Augstbordhorn est donc importante. Dans pareil cas, ce n'est pas au canton du Valais mais à l'OFEV qu'il reviendrait de délivrer une autorisation de tir.

«Cette nouvelle autorisation de tir du loup, alors que l'animal est présent en Valais depuis 20 ans et qu'il fait des apparitions régulières depuis 15 ans dans cette région, est difficile à comprendre», affirme Gabor von Bethlenfalvy, spécialiste des grands prédateurs au WWF Suisse. «Il ne suffit pas d'abattre un loup après l'autre et d'empêcher sans cesse la constitution d'une meute».

«La conséquence de cette politique du loup à court terme fait que la protection des troupeaux ne fonctionne toujours pas en Valais. Les bergers sont livrés à eux-mêmes. En se concentrant sur le problème, on occulte la recherche de solutions», déplore Mirjam Ballmer, responsable des grands prédateurs chez Pro Natura.

Le WWF et Pro Natura vont demander le rétablissement de l'effet suspensif, afin que les documents relatifs à l'autorisation de tir puissent être examinés avant que le loup ne soit mort. Une plainte est à l'étude.

Informations supplémentaires:

Pierrette Rey, porte-parole du WWF Suisse, 079 662 47 45

Gabor von Bethlenfalvy, spécialiste des grands prédateurs au WWF Suisse, 076 552 18 09.

Mirjam Ballmer, Pro Natura, directrice de projet Politique de protection de la nature, 079 416 65 94.